

Compte-rendu du CHSCT du 29 juin 2021

➤ Covid-19 : point d'information

A l'heure actuelle, la DDFiP du Tarn ne compte aucun cas positif ou cas contact.

Les agents dits « vulnérables » restent en télétravail sur 5 jours. Ceux qui souhaitent revenir en présentiel doivent impérativement contacter le médecin de prévention, seule habilitée à autoriser un retour en présentiel (et qui sera forcément très limité).

Solidaires Finances Publiques a évoqué le sujet des capteurs CO2 dans le cadre de la lutte contre le Covid et s'est interrogé sur l'intérêt de ces dispositifs (cf. l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 28 avril 2021 : [Covid-19 : aération, ventilation et mesure du CO2 dans les ERP \(hensp.fr\)](#)), notamment pour les espaces clos/peu ventilés (exemples des box d'accueil du CFiP de Castres ou de la salle Ségala à la Direction). L'Inspecteur Santé et Sécurité a souligné le grand intérêt de ces dispositifs pour les espaces mal ventilés, en précisant néanmoins que la première préoccupation doit être de veiller au bon entretien des VMC et à un renouvellement de l'air suffisant. La Direction juge ne pas avoir suffisamment de recul et d'information en la matière et souhaite donc attendre un peu avant de se prononcer. Elle précise toutefois que la VMC fait l'objet d'un contrat d'entretien annuel et que certains box d'accueil jugés mal ventilés ont été fermés et ne doivent plus être utilisés. Ce sujet sera revu dès que possible à la rentrée.

➤ Point d'information sur les mesures du radon

Le radon est un sujet de santé publique, connu et suivi depuis les années 80.

Extrait de la page « Radon » de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) :

Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches.

En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Pourquoi s'en préoccuper ?

Le radon est classé par le Centre international de recherche sur le cancer comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987. De nombreuses études épidémiologiques confirment l'existence de ce risque chez les mineurs de fond mais aussi, ces dernières années, dans la population générale.

D'après les évaluations conduites en France, le radon serait la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac et devant l'amiante : sur les 30 000 décès constatés chaque année, 3 000 lui seraient attribuables (soit 10% des décès par cancer du poumon).

L'évolution des connaissances scientifiques et des techniques de mesure a conduit l'IRSN à établir une carte nationale du potentiel radon des formations géologiques. Les « zones à potentiel radon » du territoire français (voir la [carte interactive des zones à potentiel radon](#) de l'IRSN) sont définies à l'échelle communale (article R. 1333-29 du Code de la santé publique) dans un arrêté du 27 juin 2018.

Attention : le potentiel radon fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne

présage en rien des concentrations présentes dans les bâtiments, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur...).

Le Code du Travail a, par la suite, intégré ce risque dans les démarches d'évaluation et de prévention des risques, ce qui a conduit notre administration à faire réaliser des mesures dans les bâtiments en zone à potentiel radon.

Ces mesures ont révélé des taux supérieurs au seuil normal (> 300 becquerels) dans certains locaux des CFiP de Castres et Mazamet (notamment locaux d'archives aveugles et/ou mal ventilés).

Cependant, étant donné la nature de ces locaux et les seuils relevés, l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail et le Médecin de Prévention tiennent à rassurer l'ensemble des collègues et s'accordent pour dire qu'on ne peut pas parler d'exposition au radon. Solidaires Finances Publiques souligne, s'il est besoin, l'indépendance de ces deux acteurs préventeurs, qui basent leurs interventions sur leur expertise scientifique et légale. Ils rappellent en outre que l'aération de nos locaux, comme de nos domiciles, est un message de santé publique largement relayé, utile contre le Covid, mais aussi contre les composés volatiles (COV), qui suffit à « diluer » le radon.

Néanmoins, le seuil étant dépassé, le Code du Travail impose à l'employeur de prendre des mesures correctives : des travaux pour améliorer la ventilation de ces locaux seront donc réalisés très prochainement (dès juillet si possible), sous la supervision des experts de l'Antenne Immobilière. De nouvelles mesures seront faites par la suite.

La Direction s'est engagée à fournir une information claire à tous les agents concernés.

➤ **Point d'information sur les nouveautés concernant les télétravailleurs**

La Direction est revenue sur les nouveautés liées à la mise en œuvre du nouveau protocole télétravail.

Nous vous renvoyons au compte-rendu du CTL du 27 mai (disponible sur notre site **Solidaires Finances Publiques 81 - CTL du 27 mai 2021**).

Solidaires Finances Publiques a donc limité son intervention sur le sujet en rappelant la nécessité de préserver les collectifs de travail et en condamnant l'absence de prise en compte des conditions de travail à domicile, l'administration ne fournissant aucun matériel en dehors de l'équipement informatique et refusant de financer cet équipement comme cela peut se faire dans le privé.

➤ **Propositions de dépenses**

Des achats de bras d'écran ont été votés : Solidaires Finances Publiques rappelle que ces dispositifs, pratiques pour libérer de l'espace sur les bureaux, doivent être installés correctement au risque de provoquer des TMS (écran placé trop haut).

Côté travaux, le CHSCT va financer l'amélioration du local à vélo du CFiP d'Albi (écoulement des eaux), le remplacement des stores intérieurs du PELP/PTGC de Castres et les travaux de correction contre le Radon à Mazamet et Castres.

Des travaux de remplacement des sols du CFiP de Castres seront examinés lors du prochain CHSCT en fonction des crédits restants, sachant qu'il s'agit d'une grosse opération qui sera nécessairement pluriannuelle.

➤ Point d'information sur les projets immobiliers en cours

La cité administrative :

La Direction annonce devoir rétrocéder 34 m² sur le 1^{er} étage (c'est-à-dire une partie des bureaux prévus pour la Cellule Informatique Départementale) : en effet, le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), avec qui nous partageons le bâtiment D voit ses effectifs augmenter (contrairement à nous...) et a donc naturellement besoin de plus d'espace.

Solidaires Finances Publiques a réagi en rappelant que ce projet est vécu comme une contrainte par un grand nombre de collègues et qu'il ne doit pas y avoir de « perdants » dans ce déménagement. La Direction nous assure qu'elle souhaite l'adhésion des agents au projet ; elle va consulter l'équipe informatique et chercher avec elle des alternatives (notamment utilisation de bureaux disponibles dans le CFiP de la Rue du Roc).

Peu de réponses sont faites sur les sujets de préoccupation déjà relevés. Le problème du parking reste entier (la ville aurait un projet d'aménagement d'espace de transport multimodal autour de la gare qui pourrait conduire à la création de nouveaux parkings à proximité, mais à une date indéterminée). La mutualisation des moyens est toujours en réflexion : si la DDFiP n'est pas intégrée au secrétariat général piloté par la Préfecture, et conserve notamment son service courrier, il faudra néanmoins définir un circuit courrier au sein de la cité (arrivée et départ en point unique) et certainement participer à des vacations dans le cadre de cette gestion. Les questions de sécurité restent soumises à l'avis, attendu, de la Commission de Sécurité. S'agissant globalement des questions de « vie commune » au sein de la cité, des groupes de travail sont prévus. Seule la question des sanitaires a été tranchée : ils seront « genrés » par étage.

Des espaces de reprographie apparaissent sur les plans dans les couloirs : le but, pour la Direction, est bien de poursuivre la suppression des imprimantes et de favoriser les moyens d'impression mutualisés. Cela étant, le marché des mopieurs arrivant à son terme à peu près au moment du déménagement, une réflexion sera engagée quant aux besoins des équipes.

L'installation est, pour l'instant, prévue pour début 2023, et la DDFiP souligne la chance de pouvoir arriver directement dans un bâtiment entièrement rénové, bien isolé et disposant d'un rafraîchissement de l'air (max 27°C).

Rénovation des ouvrants du 209 Rue du Roc :

Nous nous étions réjouis de l'obtention d'une subvention permettant le changement de la totalité des ouvrants et des chaudières de ce CFiP. L'architecte en charge du dossier avait même travaillé sur une solution encore meilleure qui aurait permis de réaliser une isolation du bâtiment par l'extérieur (gain énergétique de près de 50 % et notable amélioration de confort thermique).

Mais tout ça, c'était avant... de découvrir la présence d'amiante dans tous les joints de fenêtres. Le remplacement des fenêtres impose donc des opérations de désamiantage ce qui fait exploser le budget. La Direction doit finalement se replier sur un projet qui se borne au strict remplacement des fenêtres. Ni la Direction Immobilière de l'État, ni le bureau SPIB ne veulent abonder le budget prévu pour les travaux !

Solidaires Finances Publiques a exprimé sa colère face à cette position de la DIE et de la Centrale. Comme toujours, l'État affiche ses ambitions en matière d'économie d'énergie pour tout le monde, mais refuse de se l'appliquer. La DIE voudrait même imposer ses choix au détriment du confort des agents : ils critiquent les solutions de secours de la DDFiP du Tarn qui veut conserver des évacuations sur les fenêtres pour les climatiseurs mobiles et la repose des stores intérieurs, solutions rendues nécessaires par l'impossibilité de réaliser l'isolation du bâtiment par l'extérieur. A ces « options » trop coûteuses, la DIE préfère le changement d'une chaudière.

La Direction nous assure qu'elle ne se laissera pas dicter des choix au détriment du confort des agents, mais pointe le risque de perdre la subvention à l'origine du projet s'il y a trop de blocages.

Sécurisation de l'accès à la cantine du CFiP de Castres :

Le but est d'éviter que les rationnaires extérieurs aient à passer par nos locaux pour se rendre à la cantine en aménageant un accès donnant directement sur l'espace de restauration. Le projet, mené en concertation avec l'équipe de la cantine, fait consensus. Les travaux ne devraient avoir que peu d'impact sur la vie des services, à part 2 ou 3 jours de fermeture du restaurant.

➤ Examen d'une fiche de signalement

Suite au dépôt de cette fiche, un signalement par article 40 a été remis en mains propres au Procureur. L'agent s'est vu contacté par le Directeur, l'Assistant de Prévention et le Médecin de Prévention. Des solutions sont proposées pour éviter/limiter les risques.

➤ Examen de 4 déclarations d'accidents de service

2 accidents ont particulièrement retenus notre attention :

- pour celui survenu sur un parking à proximité du CFiP de Castres (chute), Solidaires Finances Publiques a demandé à ce qu'un courrier soit envoyé à la mairie de Castres pour demander la réfection du parking ;
- pour celui survenu sur le parking du 209 Rue du Roc (chute), Solidaires Finances Publiques a rappelé que le problème est connu et avait été identifié, notamment dans le DUERP. La Direction a répondu avoir demandé des crédits pour rénover le parking, mais sans succès. Cependant, une opération de rebouchage des trous est envisagée. Si des zones sont trop endommagées, la condamnation de certaines places de parking serait envisagée.

➤ Questions diverses

Trésorerie hospitalière de Mazamet :

Afin de loger tout l'effectif (16 personnes), les anciens locaux du SIE (1^{er} étage) vont être aménagés (électricité, câblage informatique, réfection du box d'accueil).

Fusion SIP Gaillac/Albi :

Le projet était déjà bien avancé avant le décalage de la fusion. Les travaux se feront donc sur cette base, et en fonction de l'installation éventuelle de la CID (cf. partie sur la cité administrative).

SGC de Gaillac :

L'effectif va augmenter avec les arrivées de 4 emplois (2 issus de la fermeture de Rabastens et 2 de Lavaur). Le service des Douanes ne souhaitant pas déménager au 1^{er} étage, ils cèdent un local d'archive qui va permettre d'augmenter la surface du SGC. La Direction va proposer à la mairie de Gaillac de reprendre le 1^{er} étage afin de diminuer le loyer.

Fusion SIP Mazamet/Castres (création de l'antenne de Lavaur / création de la cellule foncière) :

Les locaux sont suffisants et ne nécessitent pas de travaux.

Permanence téléphonique en soutien à la plateforme nationale :

Questions complexes, pas de formation, retours statistiques mal vécus, coupure des communications pour questionnement par un institut de sondage, questions sur relance de paiement... Les agents étaient prêts à participer en local mais le national s'avère difficile à pratiquer. Ils sont inquiets de devoir intervenir lors de la campagne des avis. La Direction reconnaît que certaines questions n'auraient pas dû être traitées par les collègues (problème de filtrage des appels). Elle remercie les collègues de leur participation et assure qu'ils ont fait un très bon travail. Une aide sera certainement demandée nationalement pour la campagne des avis mais la volumétrie n'est pas encore connue.

Visites médicales :

Le médecin de prévention, le Dr Giacometti, nous informe qu'elle passe en temps partiel et qu'elle ne sera plus présente qu'une fois par mois dans le département. Elle assurera l'essentiel de son activité à distance. Les visites médicales devraient reprendre avec les années en 1 et 6.